



PROCÈS VERBAL COMMISSION SPORTIVE SENIORS

Mardi 07 octobre 2025 PV n°7

PRESENTS : GUILLAUMEAU Vincent, BARONDEAU Christophe, SUBRENAT Yannick, PLU Dominique, GUILLAUMEAU Jessica, GADAUD Bertrand, DI PIERRO José, VILLEPONToux Kevin.

EXCUSES : GRACIA CARPALLO Julien, BARIAU Marie, ALLARD Samuel.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

Exploitation des feuilles de matchs - Journées du 29.09 au 05.10.2025

Feuilles de match transmises à la commission de discipline :

D1 Séripub 24

54010558 : Périgueux Foot 1 / FC Périgord Centre 1

54010561 : Limeuil FC 1 / Faux FC 1

D2 Happy Home poule A

54042915 : Atur FC 1 / Castellevequois JS 1

54018831 : La Tour Mar Vert / Thenon Limeyrat FC 2

54018833 : ES Périgord Vert / Rouffignac OC 1

D2 Happy Home poule B

54021894 : Pays Beaumontois FC / Sanilhacois SA 2

F11 D1 Amblard Plomberie

54882505 : Livradaise AS 1 / Bergerac Périgord FC 2

Feuilles de matchs transmises à la commission des règlements et contentieux :

D4 poule E 54059767 : Ent Hautefort Génis 1 / Rouffignac OC 2

Forfait d'une journée :

D4 Poule D 54059431 : Ent Villac Condat 3 / Belvesois FC 2

C8 poule A 54797700 : Périgueux Foot 3 / Coursac Foot AS 2

Régularisation des frais de déplacement Coupe

Coupe du District

Match 54538128 Sarlat Marcillac FC 3 / Riberaçois CA 3 du 14/09/2025

Pour un déplacement de 102 km. Le club de Sarlat Marcillac est redevable de 81,60 euros envers le club de Ribérac.

Les Présidents

GUILLAUMEAU Vincent

BARONDEAU Christophe

Secrétaire de séance

GUILLAUMEAU Jessica